

# DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

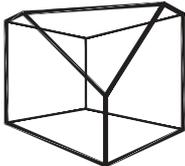
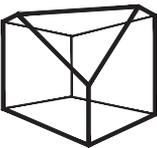
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE HOLNON SAVY  
02760 Holnon  
02590 Savy



**CUR-A**

sasu d'Architecture  
capital 4500 €

SIREN : 828 287 961 R.C.S. LYON  
INS. C.R.O.A. 518799

Adresse : Le champ Louvia Les Foudriniers 02760 Holnon 02590 Savy		 <b>CUR-A</b>
Maître d'ouvrage :  <b>ENGIE PV HOLNON</b> 215, rue Samuel Morse parc d'activités Millénaire II Le Triade II 34000 MONTPELLIER		
Maître d'œuvre :  <b>CUR-A</b> sasu d'Architecture 67 rue des Contamines 69270 Rochetaillée-sur-Saône fjaramillo@cur-a.fr tel : +33 9 81 22 75 57	N° de projet : 2109_008	
Phase de projet: <b>Permis de Construire</b>		Echelle(s) :
TITRE: <b>NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN, PRESENTATION DU PROJET</b>		Date : 15.12.2021
Nom du fichier: <b>2109_008_PC4.docx</b>		Indice : <b>A</b>
les plans de ce dossier ne peuvent en aucun cas être utilisés comme des plans d'exécution		<b>PC04</b>



## **PC4 NOTICE DESCRIPTIVE DU TERRAIN ET DU PROJET**

### **1 – Etat initial du terrain et de ses abords**

Le projet se situe dans les communes de Holnon (02760) et de Savy (02590) dans le département de l'Aisne, région des Hauts-de-France.

Le terrain d'implantation du projet se trouve sur la zone fermée de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Holnon et de Savy. Le terrain est partagé entre les deux communes.

Le site se trouve à une distance de 1.8km au sud du bourg de Holnon et à 2 km au nord du bourg de Savy.

### **2- Description du projet**

#### **a. Aménagement du terrain**

Le terrain au vu de son très bon état (à savoir pas d'érosion ni de retenues d'écoulements d'eaux pluviales), de sa pente et son ensoleillement, présente des avantages certains pour l'installation d'une centrale photovoltaïque.

De plus le terrain d'implantation est dans un environnement de type rural. Les habitations les plus proches sont à 900m de distance au nord-est.

L'ensemble du site est actuellement en suivi de post-exploitation, notamment pour l'extraction de biogaz et pour le contrôle de l'étanchéité de la couverture.

Le projet se situe dans un site encadré par deux axes de circulation principaux : la route départementale RD681 et l'autoroute A29.

La centrale photovoltaïque sera construite à l'intérieur de l'enceinte clôturée de l'ancien site d'enfouissement des déchets. Néanmoins la surface de l'emprise de ce projet, sera inférieure à la surface de la parcelle cadastrale.

L'emprise cadastrale de l'ensemble du projet est répartie sur deux communes :

Sur la commune de Holnon 12 hectares (120 033 m<sup>2</sup>)

Sur la commune de Savy 10,95 hectares (109 450 m<sup>2</sup>)

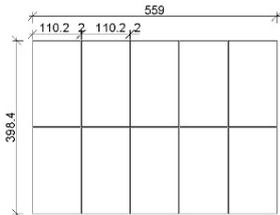
L'emprise cadastrale totale du projet sur les deux communes est de 22,95 hectares (229 483 m<sup>2</sup>)

Cette centrale aura une puissance totale de 14,1 MWc.

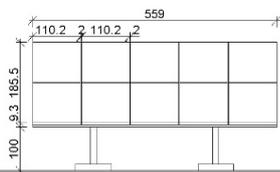
## b. Constructions nouvelles

Le projet comportera l'installation des équipements suivants :

- 28 200 panneaux photovoltaïques de haut rendement, de type module monocristallin, installés sur des structures fixes sur les communes de Holnon et Savy dont :  
17310 panneaux sur la commune de Holnon  
10890 panneaux sur la commune de Savy



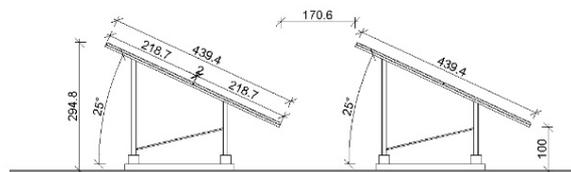
plan



façade sud

Détail structure fixe

Type structure: structure fixe sur longrines  
Taille panneau: 2187 x 1102 (+/-0.01)  
Nombre de panneaux par structures: 2X5=10  
Orientation: portrait  
Pente: 25°

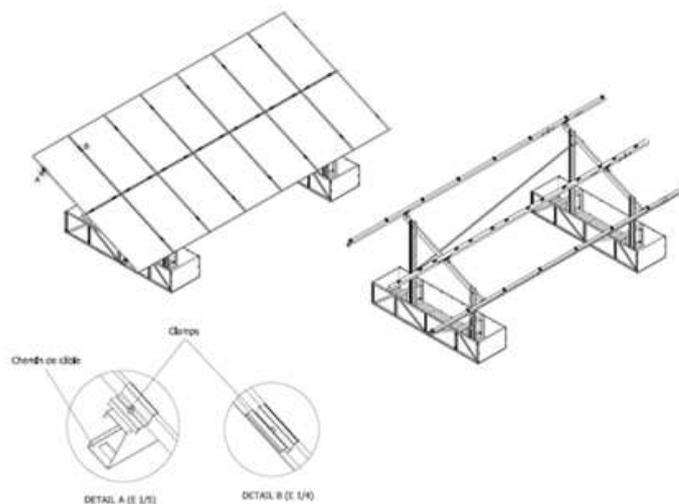


façade ouest

Ces panneaux représentent une surface totale de 67 964 m<sup>2</sup> (6,80 hectares) dont :  
41 718,4 m<sup>2</sup> sur la commune de Holnon (4,17 hectares)  
26 245,7 m<sup>2</sup> sur la commune de Savy (2,63 hectares)

Ces panneaux seront installés sur des structures métalliques fixes résistantes à la corrosion (conformes aux normes Eurocode) et inclinées à 25°. Les modules seront fixés par un boulonnage de type antivol.

Ces structures ont été prévues pour une durée minimum de 35 ans.



Vue 3D schématique de la structure porteuse - (Source : ENGIE Green)

Ces structures métalliques seront installées sur le terrain de l'ISDND de Holnon/Savy par l'intermédiaire de longrines en béton.

Il est prévu 2 longrines par structure porteuse.

Ce système de fondation permet de mieux répartir le poids de la structure porteuse des panneaux photovoltaïques au sol. La pression exercée sur la surface est ainsi amoindrie, ce qui évite toute déformation du terrain.



Ce système présente les avantages suivants :

- une facilité de pose et d'entretien
- une installation rapide
- un impact environnemental le plus faible possible
- le respect des contraintes liées au site (pente de la zone d'implantation)



Vue 3D schématique de la structure porteuse - (Source : ENGIE Green)

Ce système de fondation permet donc de garantir l'intégrité et l'étanchéité de la zone de stockage des déchets prévue par la réhabilitation de de la zone remaniée de l'ISDND.

Les longrines seront orientées Nord-Sud et permettront notamment un meilleur écoulement des eaux de pluie.

- De nouveaux bâtiments seront installés sur le site, ils sont destinés à héberger les installations techniques du site, à savoir :
  - 1 poste de livraison d'une emprise au sol de 30 m<sup>2</sup> (3 m x 10 m x 3,10 m) permettant le raccordement au réseau de distribution d'électricité sur la commune de Holnon.
  - 2 postes de transformation d'une emprise au sol d'environ 30 m<sup>2</sup> (3 m x 10 m x 3,10 m) sur la commune de Holnon.  
Ces 3 bâtiments représentent une surface de plancher créée de 82,3 m<sup>2</sup>
  - 1 poste de transformation d'une emprise au sol d'environ 30 m<sup>2</sup> (3 m x 10 m x 3,10 m) sur la commune de Savy.  
Ce qui représente une surface de plancher créée de 27,4 m<sup>2</sup>

Sur les communes de Holnon et Savy le total de surface de plancher créée est de 109,7 m<sup>2</sup>

- Une aire de grutage à proximité du poste de livraison et du poste de transformation à l'est du site et une autre à côté du poste de transformation se trouvant au nord du site de l'ISDND sur la commune de Holnon.
- Une aire de grutage à proximité du poste de transformation au sud du site de l'ISDND sur la commune de Savy.
- Les câbles électriques des panneaux solaires (courant continu, non enterrés) : ils forment les chaînes de panneaux, en les reliant les uns aux autres, jusqu'aux boîtes de jonction. Ces câbles, composés de cuivre, sont situés sous les rangées de panneaux et restent à l'air libre. Ils sont résistants aux intempéries, aux variations de température, à l'humidité et aux UV. Ils sont également isolés électriquement.
- La mise en place des câbles (courant continu, non enterrés) reliant les boîtes de jonction aux postes de transformation.
- La mise en place de câbles électriques HTA, reliant les postes de transformation au poste de livraison lié lui-même au poste source où sera raccordée la centrale.  
Ces câbles seront installés dans des caniveaux ou tranchées, lorsque nous serons en dehors des dômes de déchets.
- Un réseau de câbles de communication (dispositifs de télésurveillance... etc.) posé selon les mêmes modalités que les réseaux électriques, conformément aux normes.
- Les voies d'accès existantes seront entretenues et en cas de pluies les pistes seront renforcées par ajout de quelques centimètres de gravier.  
Elles permettront l'accès aux installations photovoltaïques, aux locaux techniques et plus généralement à l'ensemble du site pour effectuer les opérations de maintenance et d'entretien du matériel et de la végétation ainsi que pour toute intervention d'urgence.
- Étant donné la présence de conduites de biogaz, une zone vierge doit être respectée des deux côtés des canalisations se trouvant actuellement sur le dôme de l'ISDND, à savoir :
  - à 3 m et à 1 m de part et d'autre des canalisations de biogaz
  - et à 3 m autour des puits de biogaz et de lixiviat.

### **c. Traitement des limites du terrain**

Le parc photovoltaïque se trouve à l'intérieur de l'enceinte de l'ancienne ISDND de Holnon/Savy.

Ce site est déjà clôturé dans son ensemble à l'aide de clôtures métalliques grillagées de 2 m de hauteur.

Il n'y aura donc pas de nouvelle clôture créée.

Aucune nouvelle piste sera créée à l'intérieur du site.

Les pistes existantes autour du site, seront reprises et entretenues :

- La voirie communale au nord.
- La piste pour poids-lourds à l'ouest.

Ces pistes permettront l'accès aux installations techniques et à l'ensemble du site pour effectuer des travaux d'entretien.

Un système de surveillance composé d'un système de caméras, d'enregistrement et d'alarmes d'anti-intrusion sera installé.

### **d. Matériaux et couleurs des constructions**

Les structures porteuses des panneaux photovoltaïques auront une finition galvanisée et seront de teinte grise.

La finition du Poste de Livraison se fera de manière à intégrer le mieux possible ce bâtiment dans l'environnement du terrain avec une finition enduit de teinte gris RAL 7004.

Les postes de transformation, auront le même type de finition que le poste de livraison, à savoir un enduit en teinte gris RAL 7004.

### **e. Traitement des espaces libres**

Les bandes végétales qui entourent le site seront conservées pour maintenir une zone tampon visuelle autour de la centrale solaire ; autant du côté de la commune de Holnon, que de la commune de Savy.

Dans le côté sud du site (dans la commune de Savy) des végétaux seront plantés pour compenser les zones les plus ouvertes de la zone tampon visuelle.

Les espèces utilisées seront choisies de manière à conserver la diversité de faune et flore existante sur le site.

Et finalement la végétation qui pourrait apparaître sur le dôme de l'ancienne ISDND sera entretenue.

**f. Accès au site, stationnement**

L'accès au site se fait à partir de la route départementale 681 entre Holnon et Savy.

L'entrée principale au site ainsi que les deux entrées secondaires se trouvent dans la commune de Holnon.

L'entrée principale à l'enceinte de centrale se trouve à l'ouest du site.

Une première entrée secondaire se trouve en partie nord du terrain. Cette entrée est à côté d'un des postes de transformation.

Une deuxième entrée secondaire se trouvant en partie est du site, peut être utilisée en empruntant la voirie communale au nord du terrain.

Il n'y a aucune entrée au site depuis la commune de Savy.

Le site ne compte pas de surfaces de parking.

Il n'y aura pas de place de stationnement créée.